

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Organisation scolaire pour l'année 2015-2016 **DÉCISION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES QUANT AUX DÉPLACEMENTS POSSIBLES DE GROUPES D'ÉLÈVES DANS HUIT ÉCOLES PRIMAIRES**

La Prairie, le 15 avril 2015 – Lors de sa séance publique du mardi 14 avril dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a adopté des résolutions en lien avec le déplacement potentiel de groupes d'élèves dans huit écoles primaires de la CSDGS pour l'année scolaire 2015-2016. Des déplacements de groupes d'élèves seront nécessaires si les écoles concernées ne sont pas en mesure d'accueillir tous les élèves du préscolaire et du primaire de leur bassin géographique en 2015-2016, faute d'espace.

Les décisions du conseil des commissaires ont été prises à la suite d'une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles concernées. Rappelons que les conseils d'établissement avaient jusqu'au 27 mars dernier pour faire parvenir à la CSDGS une résolution indiquant leur recommandation quant aux groupes d'élèves qu'ils préféreraient déplacer vers une autre école.

En conséquence, pour l'année scolaire 2015-2016, si le nombre d'inscriptions génère un dépassement de la capacité d'accueil des huit écoles ci-dessous, la procédure ci-dessous sera appliquée, telle qu'adoptée par le conseil des commissaires. De plus, le déplacement vers l'autre école tiendra compte des articles 10 et 11 des critères d'inscription établis par la CSDGS pour l'année scolaire 2015-2016. Il est possible de consulter ces critères d'inscription en visitant le www.csdgs.qc.ca/criteres.

École de la Petite-Gare à La Prairie

- En premier lieu, des transferts administratifs d'élèves seront effectués.
- Par la suite, si la première étape ne s'avère pas suffisante, **un ou plusieurs groupes d'élèves du préscolaire** seront transférés vers l'école primaire Émilie-Gamelin à La Prairie.

École des Moussaillons à Saint-Philippe

- En premier lieu, des transferts administratifs d'élèves seront effectués.
- Par la suite, si la première étape ne s'avère pas suffisante, **un ou plusieurs groupes d'élèves du préscolaire** seront transférés vers l'école primaire Plein-Soleil à Candiac.

École Jacques-Barclay à Saint-Mathieu

- En premier lieu, des transferts administratifs d'élèves seront effectués.
- Par la suite, si la première étape ne s'avère pas suffisante, **un ou plusieurs groupes d'élèves du préscolaire** seront transférés vers l'école primaire Plein-Soleil à Candiac.

École Jean-Leman à Candiac

- En premier lieu, des transferts administratifs d'élèves seront effectués.
- Par la suite, si la première étape ne s'avère pas suffisante, **un ou plusieurs groupes d'élèves du préscolaire** seront transférés vers l'école primaire Plein-Soleil à Candiac.

École de l'Aquarelle à Saint-Constant

- En premier lieu, des transferts administratifs d'élèves seront effectués.
- Un des deux locaux du service de garde sera transformé en local de classe.
- Par la suite, si les deux étapes précédentes ne s'avèrent pas suffisantes, **deux groupes d'élèves de 6^e année** seront transférés vers l'école secondaire Armand-Frappier à Saint-Constant.

École Louis-Lafortune à Delson

- En premier lieu, des transferts administratifs d'élèves seront effectués.
- Par la suite, si la première étape ne s'avère pas suffisante, **un ou plusieurs groupes d'élèves du préscolaire** seront transférés vers l'école primaire des Cheminots à Delson.

École Vinet-Souigny à Saint-Constant

- En premier lieu, des transferts administratifs d'élèves seront effectués.
- Par la suite, si la première étape ne s'avère pas suffisante, **un ou plusieurs groupes d'élèves du préscolaire** seront transférés vers l'école primaire Piché-Dufrost à Saint-Constant.

École Saint-Édouard à Saint-Édouard

- **Deux groupes d'élèves du préscolaire** seront transférés vers l'école primaire Saint-Patrice à Sherrington.

« Dans tous les cas, je tiens à assurer aux parents que tous les moyens seront mis en place pour faciliter l'intégration des élèves à leur nouvelle école. Les directions des écoles concernées travailleront ensemble pour assurer la meilleure transition possible », a indiqué la présidente du conseil des commissaires, madame Marie-Louise Kerneïs.

– 30 –

Source : Mylène Godin
 Régisseur, Secteur des communications
 Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
 514 380-8899, poste 3978 | godin.mylene@csdgs.qc.ca
www.facebook.com/csdgs.qc.ca